



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des personnels  
administratifs, techniques,  
sociaux et de santé**

**RECTORAT  
DPATSS**

n° 2024  
Affaire suivie par :  
Hakima Ancer  
Tél : 04 72 80 61 44  
Mél : dpatss@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille  
69007 Lyon

Lyon, le 20 août 2024

Le recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les conseillères et  
conseillers techniques

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs

Objet : Facilités d'horaires accordées aux pères ou mères de famille fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire 2024

Comme les années précédentes, des facilités d'horaires seront accordées le lundi 2 septembre 2024 à l'occasion de la rentrée scolaire aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'ils soient fonctionnaires ou agents de l'État ou de ses établissements publics, et que le ou les enfants soient inscrits ou doivent s'inscrire dans un établissement préélémentaire ou élémentaire. Cette facilité est également ouverte pour les entrées en sixième.

Je vous demande de bien vouloir en informer les personnels relevant de votre autorité et d'accorder ces aménagements dans la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service.

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle